

# MÉTHODE DE CALCUL DE LA SUPERFICIE DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

## Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble



## Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble



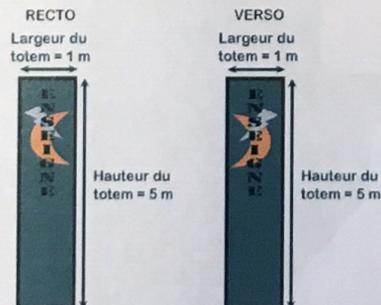
## Enseigne composée d'un support sur lequel est inscrit le nom du magasin



## Enseigne composée d'une forme et d'un texte



## Totem sur lequel est inscrit le nom du magasin au recto et au verso



Superficie du totem :  $1 \times 5 = 5 \text{ m}^2 \times 2$  (recto + verso) =  $10 \text{ m}^2$

### DISPOSITIFS PUBLICITAIRES VISÉS PAR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE :

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure frappe les dispositifs suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

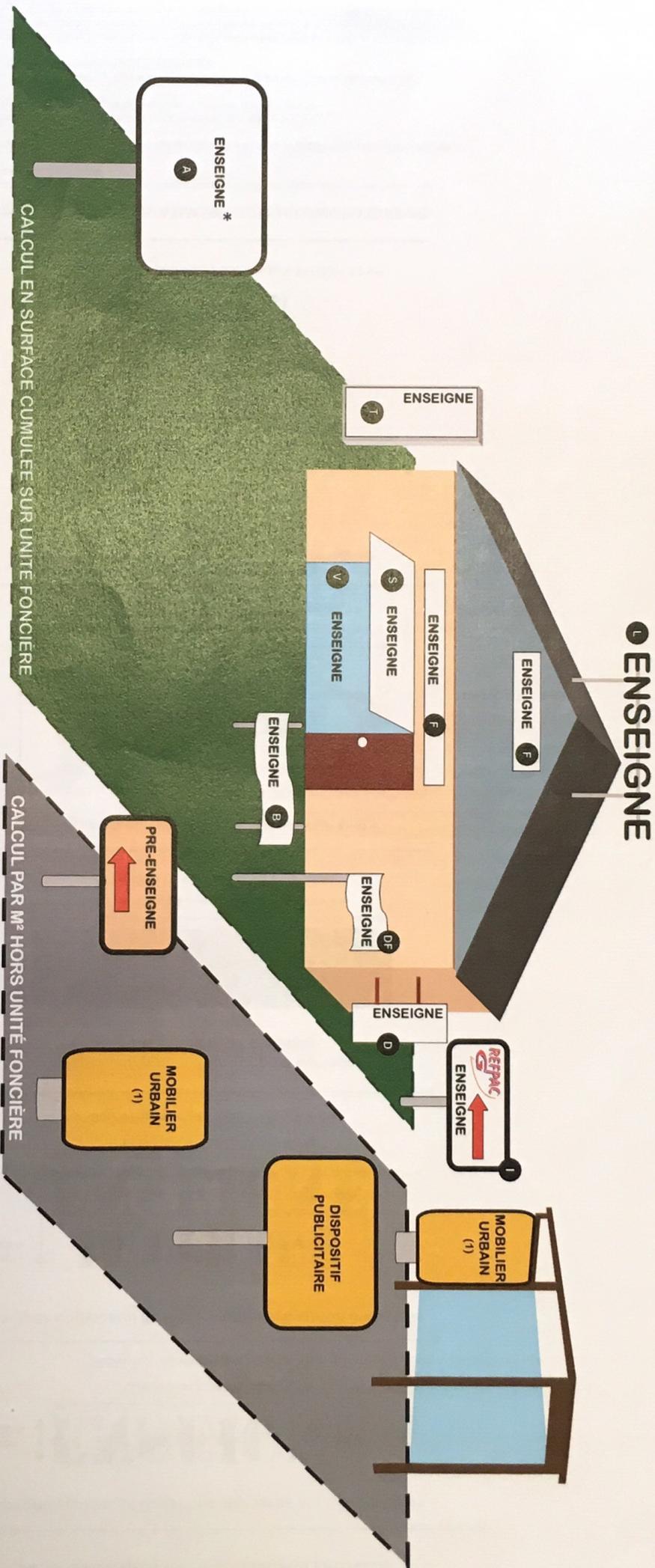
- Publicité : Toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.

- Enseigne : Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble ou sur son unité foncière (propriété) et relative à une activité qui s'y exerce.

- Pré enseigne : Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée, hors unité foncière.

- Affichage numérique : C'est l'ensemble des supports recourant à des techniques du type diodes électro-luminescentes, écrans cathodiques, écrans à plasma ou autres, qui permettent d'afficher et de modifier à volonté des images ou des textes. (AMF article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

# TYPLOGIE DES SUPPORTS PUBLICITAIRES ELIGIBLES A LA TLPE

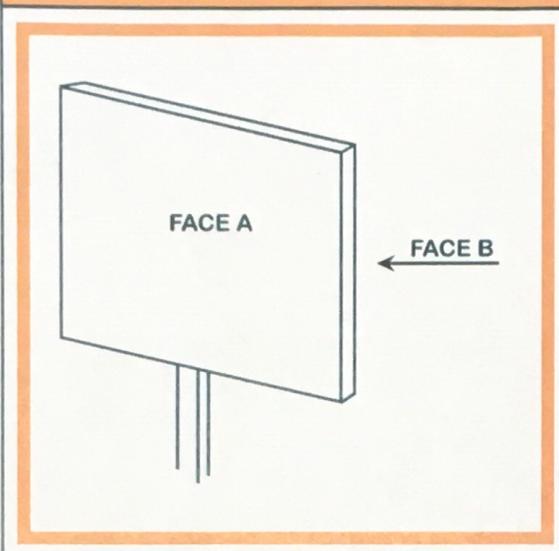


# TAXATION PAR FACE

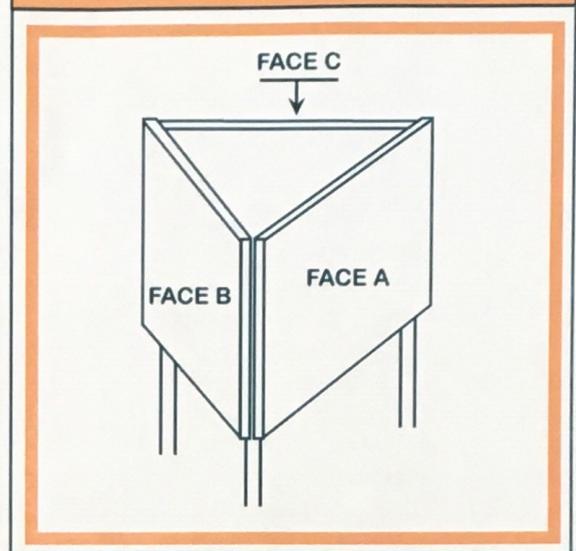
Pour tous dispositifs publicitaires, la taxation se fait par face

## DIVERS TYPES DE DISPOSITIFS

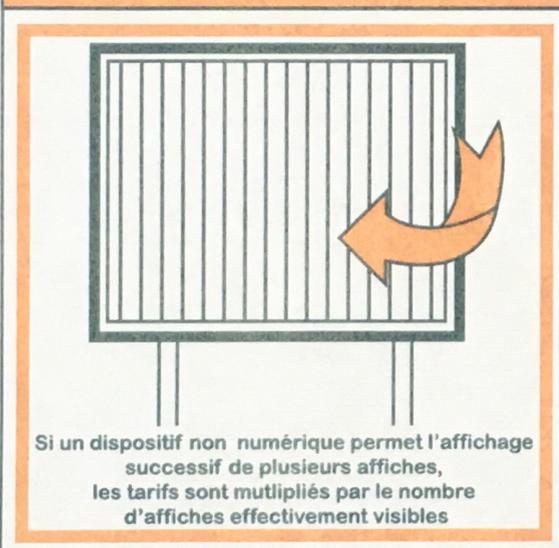
Panneau avec affichage des deux côtés : 2 faces



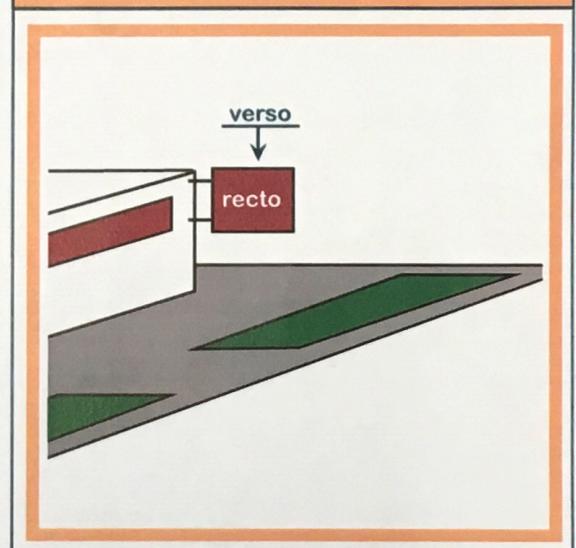
Panneau avec trois côtés : 3 faces



Panneau trivision ou déroulant



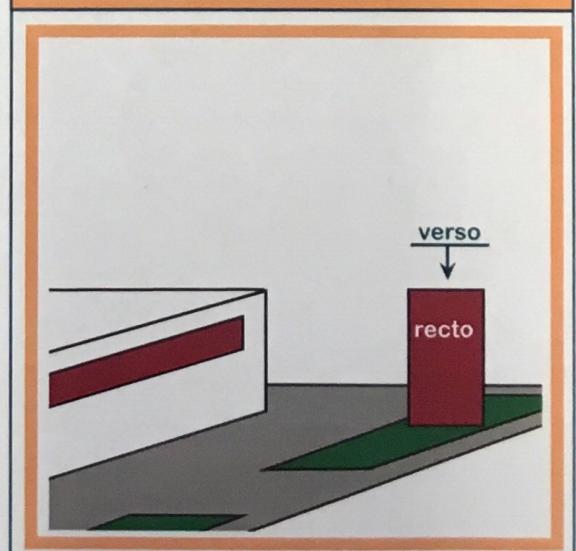
Drapeau en sailli recto/verso : 2 faces



Drapeau flottant recto/verso : 2 faces



Totem recto/verso : 2 faces



Exemple : Pour un totem de largeur de 1 m et de hauteur de 4m, on calcule :  $1 \times 4 = 4 \text{ m}^2$   
Puisque le dispositif comporte deux faces, le total à déclarer est :  $4 \text{ m}^2 \times 2 \text{ faces} = 8 \text{ m}^2$